



# Emprunt et protection du conjoint : ce que dit la loi en France

Fiche pratique publié le 15/07/2025, vu 141 fois, Auteur : [Légavox - Actualités](#)

**Quand un projet immobilier se concrétise, de nombreux couples s'interrogent sur l'impact d'un emprunt en couple sur leur vie commune.**

Les questions autour du statut de co-emprunteur, des garanties à souscrire ou encore du sort du crédit en cas de divorce ou de décès du conjoint reviennent fréquemment. Entre le poids du remboursement du crédit, les subtilités du régime matrimonial et l'évolution des lois sur l'assurance emprunteur, il n'est pas toujours facile d'y voir clair. Voici un tour d'horizon des points essentiels pour comprendre ce que dit la législation française et protéger au mieux son ou sa conjoint(e) lors d'une opération bancaire majeure.

## Quels sont les mécanismes de l'emprunt en couple ?

S'engager dans un achat immobilier à deux est courant, mais cela implique aussi des responsabilités précises pour chacun des co-emprunteurs. Que vous soyez mariés, pacsés ou concubins, la banque impose certaines conditions et attend des garanties solides avant d'accorder un prêt immobilier. Chaque situation personnelle amène ses spécificités juridiques et financières, notamment selon le statut marital choisi.

L'accord pour un emprunt en couple consiste généralement à devenir co-emprunteur. Ce statut entraîne une responsabilité solidaire vis-à-vis du remboursement du crédit, sauf stipulation contraire dans le contrat. Ainsi, en cas de défaillance de l'une des parties, l'établissement bancaire se retournera naturellement contre l'autre pour exiger le paiement des échéances restantes.

## Co-emprunteur et solidarité : quelles conséquences ?

La notion de [solidarité entre co-emprunteurs](#) signifie qu'en cas de difficulté, chaque personne engagée reste responsable du remboursement du crédit dans sa totalité. Si un événement comme une séparation, un divorce ou même un décès survient, cette solidarité joue tant que le contrat de prêt n'est pas soldé ou renégocié.

Les banques imposent cette clause car elle sécurise leur risque. Il faut donc bien mesurer l'enjeu lors de la signature d'un emprunt en couple, surtout si la relation évolue ou se détériore avec le temps. Le choix du régime matrimonial influe directement sur cette problématique et pourra impacter la protection du conjoint survivant plus tard.

## Influence du régime matrimonial sur la gestion de l'emprunt

Le choix du régime matrimonial a des conséquences directes sur chaque opération financière du couple. Sous le régime de la communauté réduite aux acquêts (le plus fréquent en France), toutes

les dettes contractées pendant le mariage engagent les deux époux, même lorsque le prêt n'a été signé que par l'un d'eux, dès lors qu'il profite au ménage.

En revanche, avec un contrat de séparation de biens, chacun ne répond que de ses propres dettes, sauf s'il agit explicitement au nom des deux. Opter pour un régime différent devient alors une question cruciale quand on envisage de souscrire un crédit important ou de protéger son compagnon ou compagne dans certains cas de figure. Pour certaines situations spécifiques, il peut être judicieux de considérer un [prêt viager hypothécaire](#) afin de financer un projet immobilier tout en conservant la jouissance de son bien.

## **Quelle protection du conjoint en cas de décès ou de séparation ?**

Un accident de la vie peut bouleverser le schéma initial prévu lors de la souscription d'un prêt immobilier. Qu'il s'agisse d'un divorce ou d'un décès du conjoint, la loi prévoit plusieurs outils permettant d'offrir une certaine sécurité au membre restant du couple face au remboursement du crédit.

Entre l'existence d'une assurance emprunteur, les clauses spécifiques du contrat de mariage ou la présence d'une co-garantie, chaque élément joue un rôle précis. L'évolution récente de la réglementation offre également des marges de manœuvre supplémentaires pour veiller sur celui ou celle qui partage son quotidien.

### **Divorce ou séparation : que devient l'emprunt immobilier ?**

Lorsqu'un couple se sépare, la question du remboursement du crédit immobilier devient centrale. Selon que les ex-partenaires sont mariés, pacsés ou simples concubins, les modalités d'apurement du prêt changent. En règle générale, la solidarité vis-à-vis du créancier demeure tant que le prêt subsiste, sauf rachat de part ou désolidarisation acceptée par la banque.

Pour sortir de cette situation, il existe plusieurs options, comme la vente du bien, le rachat total ou partiel de la part d'un ex-coemprunteur ou la renégociation des termes du contrat auprès de l'organisme prêteur. Ces décisions doivent se prendre d'un commun accord afin de préserver autant que possible la stabilité financière de chacun.

### **Décès du conjoint : quelle prise en charge pour le survivant ?**

En cas de décès du conjoint, la charge du remboursement du crédit peut peser lourdement sur le survivant. Pour éviter cette situation, l'assurance emprunteur joue un rôle fondamental. Elle prend en charge tout ou partie du capital restant dû selon les garanties souscrites et la quotité choisie au moment de la souscription.

Outre l'assurance, le régime matrimonial influence également la transmission de la dette et du bien immobilier. La protection du conjoint survivant est renforcée pour les couples mariés sous régime communautaire, qui voient leurs droits garantis par la loi, alors que d'autres statuts offrent une couverture moins automatique.

## **Assurance emprunteur et nouvelles lois : comment améliorer la sécurité du couple ?**

Au fil des années, les pouvoirs publics ont renforcé la législation pour mieux encadrer l'assurance emprunteur et offrir davantage de liberté aux consommateurs. Parmi les avancées notables, la possibilité de choisir librement son assureur et de modifier l'assurance liée au prêt à tout moment marque un tournant stratégique en faveur des couples souhaitant adapter leur couverture au gré de leur projet de vie.

Divers types de garanties, de la couverture décès à l'invalidité ou l'incapacité de travail, permettent de personnaliser les contrats au plus proche de la réalité de chacun. Bien analyser ces éléments revient souvent à consolider la protection du conjoint autant que sa propre tranquillité d'esprit.

## **Quelles garanties sont essentielles dans une assurance prêt immobilier ?**

Une bonne assurance prêt immobilier intègre plusieurs niveaux de garantie. Les plus courantes incluent :

- Garantie décès : remboursement du capital restant en cas de décès de l'assuré.
- Garantie perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA).
- Garantie invalidité permanente totale ou partielle.
- Garantie incapacité temporaire de travail.
- Possibilité d'une co-garantie si les deux membres du couple sont assurés sur le même contrat.

Le choix de la quotité – c'est-à-dire la répartition de l'assurance entre les co-emprunteurs – doit être adapté à la situation. Certains optent pour une couverture 50/50, d'autres préfèrent couvrir chaque membre à 100% pour une protection maximale face à toutes les éventualités.

## **Loi lemoine et libre choix de l'assurance : quels avantages ?**

Entrée en vigueur début 2022, la loi lemoine transforme radicalement les règles sur l'assurance emprunteur. Elle consacre notamment le libre choix de l'assurance ainsi que la résiliation et le changement possibles à tout moment, sans frais ni pénalité.

Ainsi, un couple peut revoir sa couverture régulièrement en fonction de l'évolution de sa situation familiale et patrimoniale. Cette flexibilité aide à limiter les coûts tout en optimisant la protection du conjoint, quel que soit le contexte ou le statut marital du foyer.

## **Points clés à surveiller lors d'un projet d'emprunt en couple**

Avant de signer un engagement bancaire à deux, plusieurs réflexes méritent d'être adoptés afin de sécuriser la démarche. Une analyse approfondie des conditions générales du prêt, des garanties exigées par la banque et des implications du statut marital s'impose.

L'anticipation des aléas comme le divorce, la séparation ou le décès du conjoint évite de mettre l'un ou l'autre dans une situation délicate. Réfléchir à la meilleure combinaison de régimes matrimoniaux et de solutions d'assurance permet de naviguer sereinement à travers toutes les étapes, de la demande de crédit jusqu'à la fin du remboursement. Des simulations personnalisées, l'accompagnement d'un professionnel et la relecture attentive des contrats posent les bases d'un engagement financier réfléchi et protecteur.